

127/13

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST YENESBAS4XX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur la commune de Meyrin,

du 4 mai 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Meyrin du 5 mars 1971;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat, du 11 mars 1971;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

ARRETE :

Il est donné le nom de :

Chemin de l'Enclos à l'artère desservant un lotissement de villas entre les chemins de la Citadelle et Perrault-de-Jotemps.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 15 mai 1971.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Hallaug